



A vos cultures

N°2 – 22 février 2023

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°2

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Remettre vos cuvettes jaunes afin de déterminer l'arrivée et d'estimer la pression charançon sur vos parcelles

Colza :

Charançon de la tige du colza : premières captures significatives mais les conditions climatiques de cette fin de semaine devraient stopper l'activité. Pour les colzas ayant atteint le stade C2, prévoir d'intervenir à partir du milieu de la semaine prochaine.

Larves de grosses altises : présence faible à modérée, en augmentation par rapport à l'entrée hiver malgré la défoliation importante (vol de grosses altises tardif)

COLZA

STADES : Reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles stade BBCH 30 (C1), voir tout début BBCH50 (D1) pour une des douze parcelles du réseau observées cette semaine.

Rappel sur la mise en place des cuvettes jaunes :

Placez les cuvettes (sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure.

Remplissez les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

RAPPEL DES STADES :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



CHARANCON DE LA TIGE

Les températures de ces derniers jours ont été favorables à déclencher les premières captures de charançon de la tige. Parmi les douze parcelles suivies cette semaine, neuf signalent la capture de charançon de la tige du colza avec en moyenne 9.6 individus/cuvette. Néanmoins, une seule fait état de captures importantes (67 individus).

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Il est encore trop tôt pour intervenir car les conditions météorologiques annoncées cette fin de semaine devraient stopper le vol, mais pour les colzas ayant atteints le stade C2 sur cette fin de semaine, une intervention pourrait être justifiée à partir du milieu de la semaine prochaine.

Le point par Terres Inovia : <https://www.terresinovia.fr/-/lutte-contre-le-charancon-de-la-tige-du-colza-le-positionnement-est-determinant>

A ce jour, aucune résistance aux pyréthriinoïdes du charançon de la tige n'a été signalée, l'intervention se fera donc avec une spécialité commerciale de cette famille.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

Rappel réglementaire :

Un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine est limité à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés. Attention la plupart de ces produits ont une ZNT eau de 20 m pouvant être ramenée à 5 m si bande enherbée d'au moins 5 m + enregistrement des pratiques + buses antidérive homologuées.

LARVES D'ALTISES :

La montaison commence à s'engager dans les parcelles les plus précoces, mais ailleurs les colzas restent en phase de sensibilité. La fin du risque interviendra avec la montaison.

La vérification de la présence de larves a dû être réalisée (méthode berlèse)

Retrouvez sur le site de Terres Inovia la méthode Berlèse :

<https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese-?inheritRedirect=true&redirect=%2FRecherche%3Fq%3Dm%25C3%25A8thode%2BBerl%25C3%25A8se>

Seuil de risque : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles, depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation. Ce seuil dépend de la biomasse et de la dynamique de croissance des colzas.

Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché, ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.

Sur les dix parcelles du réseau ayant fait l'objet d'un test berlèse ces deux dernières semaines, le nombre de larves par pied moyen s'établit à 2.4 avec une fourchette comprise entre 0.3 et 5.47 larves par pieds.

En cas d'intervention nécessaire (avec test berlèse au préalable), privilégiez :

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

CEREALES :

Les observations n'ont pas encore redémarré dans le BSV.

Néanmoins il est temps de retourner faire un tour dans ces parcelles afin d'apprécier le risque maladie.

Sec et froid, les matins, sont des conditions favorables à la rouille en particulier rouille naine sur orge. Appréhender l'état sanitaire de ses cultures dès la sortie hiver est un bon moyen de viser au plus juste la nécessité ou non d'intervenir ultérieurement.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Christelle Johannel

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

